

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 18 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. PANTALONI	à	M. COMBARET
Mme DEBROAS	à	Mme CURCIO
Mme POLI	à	M. LUCIANI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	Mme PIMENOFF

**Etaient absents :**

Mme RISTERUCCI, Adjointe au Maire, Mme PERES, Mme JOLY, Mme PASTINI, M. RUHAULT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 18 Janvier 2010

Délibération N°2010 / 11

Création du site « [parlamicorsu.com](http://parlamicorsu.com) ».

## M. Le Maire expose à l'Assemblée :

La ville d'Ajaccio s'est engagée depuis 2006 dans une démarche d'accompagnement des personnels de la Petite d'Enfance à l'apprentissage et l'utilisation de la langue corse. Pour ce faire, elle a initiée une démarche d'action-formation appelée « Bain linguistique ».

Ce Projet « Bain Linguistique », initié par la Ville en partenariat avec la Collectivité Territoriale de Corse, est reconnu comme une action pionnière du plan de développement régional de la Langue Corse au titre de l'Axe 1 « *rehausser le niveau des compétences et les pratiques individuelles* » (volet social. fiche action n° 2).

Cette démarche consiste à fournir une formation en langue corse délivrée par des professeurs certifiés, *formation in situ à raison d'une demi journée par semaine*, aux professionnelles de la Petite Enfance (structures de petite enfance et accueils de loisirs maternels) afin qu'elles soient en mesure d'utiliser, dans le cadre de leurs actions professionnelles et pédagogiques destinées aux enfants, la langue corse comme « lingua materna ».

Cette action a débuté en 2006 avec le CLSH de Pietralba. Elle s'est rapidement étendue au Multi-accueil « A Rundinella » puis au CLSH des Cannes (Pascal Paoli) en 2007, au CLSH Bodiccione à la rentrée scolaire 2007/2008, au Multi-accueil Bodiccione et la crèche Berthault.

Dés lors, ces différentes expériences, systématiquement accompagnées par une médiatrice « Langue corse », ont généré la production d'un ensemble de documents pédagogiques adaptés à cette tranche d'âge et au fonctionnement propre des structures de petite enfance : organisation des activités par les saisons, les fêtes, etc...

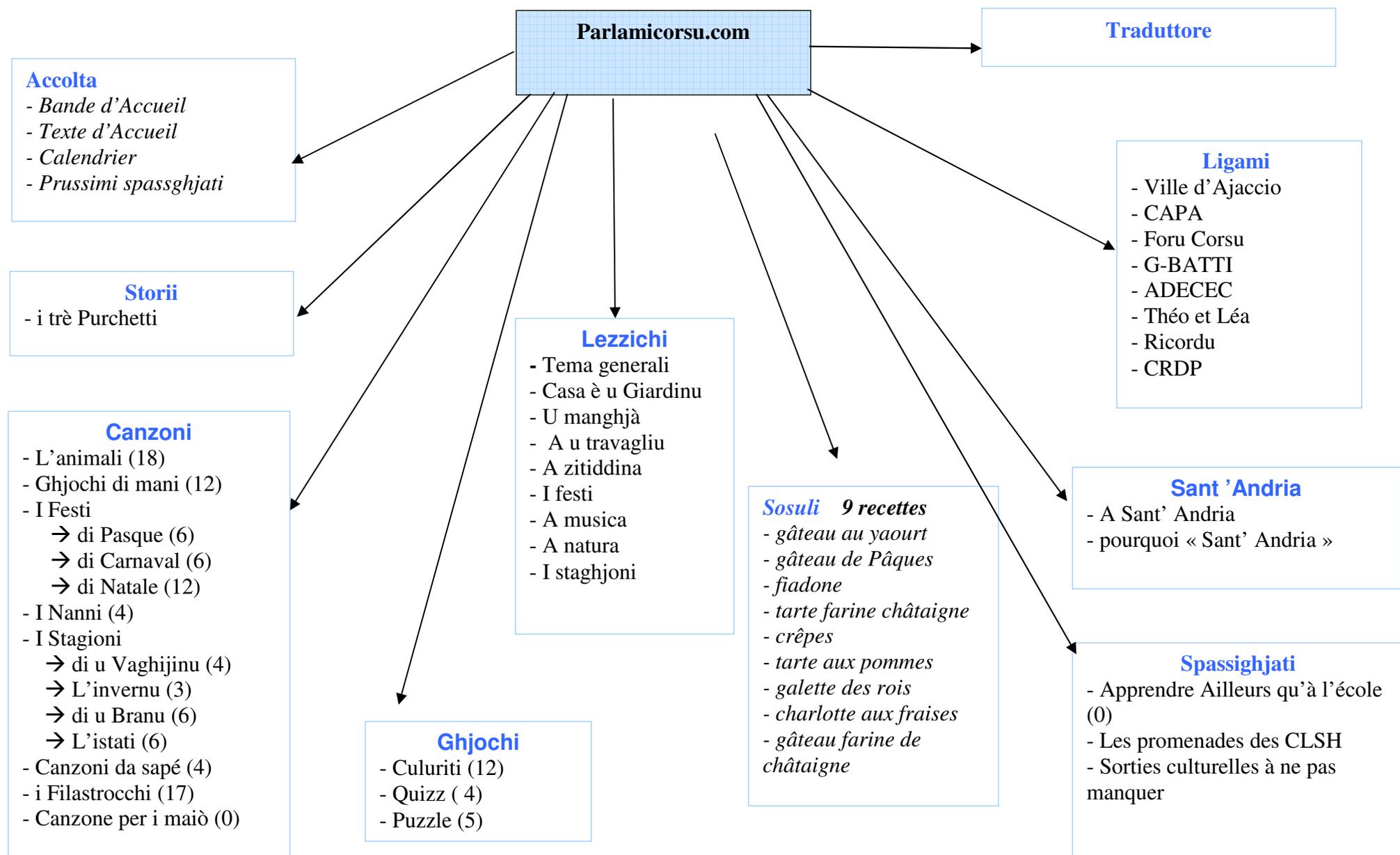
Ainsi, en décembre 2008, est né le projet de création d'un Site Internet, porté par un comité de Pilotage et une équipe technique, visant la valorisation et la diffusion de ces outils pédagogiques.

Ce site [www.parlamicorsu.com](http://www.parlamicorsu.com) est composé de 10 rubriques dont une rubrique « Lezzichi » qui propose 1220 mots traduits et illustrés et une rubrique « Canzoni » qui propose 118 chansons, traduites et illustrées. Enfin, un traducteur nourri de 1751 mots, fournit automatiquement une traduction via le site de l'ADECEC.

Ce site est en constante évolution et sera nourri régulièrement du travail engagé par les équipes.

Je vous propose aujourd'hui de le découvrir et d'autoriser sa mise en ligne officielle.

# ARBORESCENCE du site [www.parlamicorsu.com](http://www.parlamicorsu.com)



**CONSIDERANT :**

La volonté de la Ville d’Ajaccio d’impulser, d’accompagner et de promouvoir l’apprentissage de la langue corse dans le domaine de la petite enfance,

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- D’approuver la mise en ligne du site dédié à la langue corse « parlamicorsu.com »

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l’exposé de M. D’ORAZIO, Conseiller Municipal Délégué,  
Et après en avoir délibéré,**

Vu, la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune  
Vu, la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l’Etat.

Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT :**

- La volonté de la Ville d’Ajaccio d’impulser, d’accompagner et de promouvoir l’apprentissage de la langue corse dans le domaine de la petite enfance,
- l’avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 15 Janvier 2010,

**APPROUVE**

A l’unanimité de ses membres présents ou représentés,

- la mise en ligne du site dédié à la langue corse « parlamicorsu.com »

La présente délibération fera l’objet d’une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d’un affichage en Mairie.

.....  
Fait et délibéré à Ajaccio les jour, mois et an que dessus.

**(suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Simon RENUCCI.**